



Les dés pipés sont jetés

Avant d'entamer la « négociation » du jour sur la classification, la FNOS CGT a tenu à rappeler, une fois de plus, que l'intersyndicale est revenue à la table des négociations suite aux promesses éloquentes du président du COMEX. Il s'était engagé à accorder la priorité aux négociations visant à améliorer le pouvoir de vivre des agents.

La FNPOS CGT a souligné que le seul levier pour agir c'est la valeur du point. À ce sujet, la négociation 2024, ouverte le 13 décembre 2023, n'est toujours pas conclue, alors que nous allons débiter le 18 décembre prochain celle de 2025.

Ça sent l'année blanche !

L'Ucanss, qui se targue d'être loyale et sincère reste pourtant coutumière des manœuvres trompeuses en déclarant être face à un silence de la tutelle, qu'elle juge explicite. CQFD !

Pour la FNPOS CGT, il s'agit plus d'un mépris explicite envers les agents de la Sécu ! Même silence concernant la clause de revoyure prévue dans le protocole d'accord sur les titres restaurant... Clause toujours pas activée ! Encore une fois la FNPOS CGT se félicite de ne pas avoir signé des promesses ! "Clause" toujours tu m'intéresses !

Les promesses de la direction n'avaient qu'un seul but : faire revenir les organisations syndicales à la table des négociations pour dérouler son projet de classification, 2 fois mis à mal par le passé ! Et qu'une seule ambition : répondre aux injonctions gouvernementales d'un niveau 1 au SMIC.

Seules les plus naïves ne l'avaient pas compris !

Ne nous laissons pas leurrer ! L'employeur peut bien prendre la mouche...mais son projet se résume ainsi : *"Et au milieu coule un désert !"*

Ce projet, est dans la continuité de celui de 2004 : individualisation du salaire et garantie d'évolution dérisoire. Pour faire simple et basique, le projet d'embellissement de l'employeur pour la classif, c'est :



- La création de niveaux intercalaires qui viennent tasser les salaires pour leurrer une possibilité d'évolution :
 - 2 niveaux intercalaires sur la grille administrative (4B et 5C)
 - 3 niveaux intercalaires sur la grille établissement (3EB, 6EB et 6EC)
- Le rehaussement des coefficients de base pour que le niveau 1 atteigne le SMIC. Ce rehaussement avec le mécanisme de fongibilité ne profitera qu'aux agents ayant très peu de points de compétences.
- Le maintien de salaire pour tout le monde. Bien évidemment et heureusement ! Mais si certains conserveront leur niveau actuel, ils découvriront de nouvelles activités à tenir, et ce pour pas un rond de plus.
- La définition conventionnelle du statut de cadre :
 - dès le 5A pour la grille administrative
 - dès le 5E pour la grille des établissements de soins
 - dès le IVA pour la grille informatique
- Et enfin, les fameux 3 points garantis (22,83€ brut/mois), pour ceux qui ne profitent pas de la transposition. Espérons que ce seul argument n'encourage pas la posture du "c'est toujours mieux que rien". Ces 3 points ne répondent pas à une des lignes rouges de la FNPOS CGT pour une mesure générale et pérenne décente pour tous les salariés en place. Dans les faits, l'Ucanss s'aligne ici sur la mesure de la fonction publique (les 3 points à la Sécu valant les 5 points d'indice de la FP) ; c'est d'ailleurs pour cela que la mesure salariale sera versée au titre de 2024 avec effet rétroactif au 1er janvier 2024. Une belle entourloupe ! L'Ucanss fait d'une pierre deux coups en conditionnant l'attribution de la mesure salariale à la signature de la classification. Pour les salariés les plus précaires bénéficiant de la prime d'activité, ce sera même la double fongibilité, puisque cette mesure de 3 points sera compensée par la baisse de leur prime. C'est bien un bras d'honneur fait aux salariés de l'institution et un chantage aux organisations syndicales !

Vous attendiez plus ? Une refonte ? Des avancées significatives ?

Non ! C'est fini ! La directrice de l'Ucanss met le crayon dans la main et le fusil sur la tempe des organisations syndicales. L'Ucanss met un ultimatum au 29 octobre pour la fin des négociations. Sans conclusion favorable à cette date, l'enveloppe pour la classification risquerait de disparaître au regard du contexte budgétaire. L'Ucanss fait du chantage !

La refonte d'une classification de plus de 20 ans mérite mieux !

Le 29 octobre... qui signera ça ?

Et après ... Seule l'augmentation de la valeur du point permettra aux agents de retrouver un niveau de vie digne !